

Chili

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1973)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chili

Avant même les événements du 11 septembre 1973, le CICR avait pris des mesures en vue de faire face rapidement à une situation d'urgence.

Du 28 août au 4 septembre, le délégué général pour l'Amérique latine avait effectué une mission spéciale à Santiago, au cours de laquelle il avait étudié avec les autorités et les dirigeants de la Croix-Rouge chilienne la possibilité, en cas de besoin, d'une intervention de la Croix-Rouge dans le cadre des dispositions de l'article III commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 et de la résolution N° 2 de la IX^e Conférence Interaméricaine de la Croix-Rouge.

Il avait insisté pour que la Société nationale se prépare sans tarder, tant sur le plan du personnel que sur celui du matériel, et avait procédé sur place à un important achat d'articles de premiers secours — antibiotiques, désinfectants et matériel de pansement — pour compléter les stocks existants. Simultanément, le CICR préparait, de Genève, plusieurs envois urgents de produits pharmaceutiques complémentaires, représentant un poids total de 3235 kg et qui furent envoyés à Santiago par avion.

Considérant qu'en cas d'urgence le problème des communications serait capital le délégué général avait obtenu des autorités chiliennes l'autorisation d'utiliser les fréquences radio CICR et d'installer, au siège de la Société nationale, une station radio apportée de Genève. Enfin, le délégué régional du CICR pour l'Amérique du Sud avait été instruit de se tenir prêt à gagner le Chili dans les plus brefs délais.

Dès les événements du 11 septembre, le délégué régional partait pour Santiago où il était rejoint par deux autres délégués venus de Genève. En raison de la fermeture des frontières et en dépit de multiples démarches, les délégués du CICR ne purent entrer au Chili que le 20 septembre. Dès leur arrivée, ils eurent des entretiens avec les nouvelles autorités militaires et reçurent l'autorisation de visiter tous les lieux de détention du pays, de s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix et de leur apporter une assistance matérielle. Le 22 septembre eut lieu la première visite, celle du Stade National de Santiago; jusqu'à sa fermeture, le 9 novembre, celui-ci fut visité 17 fois, en raison du grand nombre de personnes

qui y étaient détenues (jusqu'à 7000) et des problèmes humanitaires qui s'y posaient. En collaboration étroite avec la Croix-Rouge chilienne, de nombreux secours matériels y furent distribués et un service de transmission de messages familiaux fut mis sur pied.

Les visites ne se limitèrent cependant pas au Stade National de Santiago. Le CICR avait en effet décidé de porter son effort principal sur toutes les personnes détenues et, en conséquence, s'était fixé comme but la visite du plus grand nombre possible de lieux de détention. C'est ainsi qu'entre le 22 septembre, date de la première visite, et le 31 décembre 1973, les délégués du CICR ont effectué 114 visites dans 61 lieux de détention différents et ont rencontré plus de 19 000 détenus à la disposition des autorités militaires¹.

Ces visites se sont réparties de la manière suivante:

Région	Visites	Lieux de détention	Détenus
Sud	36	24	5.170
Centre (y compris Santiago)	65	29	11.500
Nord	13	8	2.634

Devant l'ampleur de la tâche — les 61 lieux de détention visités jusqu'au 31 décembre ne représentaient pas la totalité des lieux de détention — l'effectif de la délégation du CICR dut rapidement être augmenté et, au 31 décembre, celle-ci comptait 10 délégués. Huit d'entre eux — dont trois médecins — se consacraient essentiellement aux visites des lieux de détention et étaient répartis de la manière suivante: 4 à Santiago et dans la région centrale du pays; 2 dans le Nord (sous-délégation d'Antofagasta), et 2 dans le Sud (sous-délégation de Temuco).

Lesdits délégués, venus de Genève, étaient assistés par du personnel technique mis à disposition par la Croix-Rouge chilienne ou recruté sur place et qui, à la fin décembre, s'élevait à six personnes.

¹ Ce total contient des chiffres cumulatifs.

Des améliorations, parfois sensibles, dans les conditions générales de détention, ont été constatées durant la deuxième série de visites, en novembre, améliorations qui peuvent être considérées comme la conséquence directe des observations et recommandations contenues dans les rapports de visites du CICR. Cependant, tous les problèmes humanitaires n'en étaient pas pour autant résolus, d'où l'envoi, à la fin novembre, d'une mission spéciale au Chili, qui fut confiée à M. M. A. Naville, ancien président du CICR, et au délégué général pour l'Amérique latine. Cette mission aborda avec les autorités gouvernementales une série de problèmes spécifiques, dont celui de certains aspects des conditions de détention et celui des exécutions capitales. Sur ce dernier point, elle réitéra le vœu du CICR de voir ajourner « sine die » les peines de mort prononcées par les tribunaux militaires. Tous les sujets discutés et la position du CICR furent confirmés dans une note remise en décembre à la Junte militaire de Gouvernement.

SECOURS

Pour couvrir les besoins matériels les plus urgents constatés sur place, 100 000 francs suisses furent immédiatement prélevés sur le budget des secours pour l'Amérique latine et mis à disposition de l'action au Chili. Peu après, au début du mois d'octobre, un premier appel fut adressé aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour solliciter leur appui. Le résultat de cet appel (dons en espèces ou en nature) apparaît dans le Tableau I (p. 41).

Grâce à l'assistance des Sociétés nationales, le CICR put procéder à l'achat et à l'envoi, par avion et par bateau, de secours supplémentaires qui, au 31 décembre 1973, représentaient un poids total de 11 509 kg et une valeur intrinsèque (sans frais de transport) de 120 650 francs suisses. Ces secours additionnels étaient composés essentiellement de médicaments et de matériel sanitaire. L'assistance des Sociétés nationales permit également aux délégués du CICR au Chili d'acheter sur place et de distribuer des secours urgents.

L'utilisation de tous les dons, au 31 décembre 1973, est indiquée en détail dans le Tableau II (p. 43), lequel fait également apparaître les secours achetés sur place et leur distribution.

Comme on peut le constater, la part la plus importante a été destinée aux lieux de détention visités par les délégués du CICR ainsi qu'aux réfugiés. Il convient cependant de relever que ces derniers ne tombent pas sous le mandat du CICR mais sous celui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) qui, en collaboration avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) et les Eglises chiliennes, a organisé l'accueil, l'entretien et le départ d'un nombre important de réfugiés étrangers au Chili.

Avec toutes ces institutions, la délégation du CICR à Santiago a maintenu des relations de travail permanentes dès le début de son action, aidant notamment à localiser les réfugiés détenus et accordant des titres de voyage du CICR à ceux qui étaient démunis de papiers d'identité. Ce travail spécialisé a été confié, dès le 10 octobre, à un délégué de l'Agence centrale de recherches, venu de Genève, et dont les tâches principales sont indiquées ci-dessous.

AGENCE

Le travail du bureau de l'Agence centrale de recherches du CICR à Santiago peut se résumer comme suit:

- enregistrement et mise sur fiches des listes de détenus visités par les délégués du CICR dans l'ensemble du pays;
- réception et transmission de messages familiaux;
- recherches et réponses écrites aux demandes de renseignements parvenues de l'étranger (CICR, Sociétés nationales, etc.);
- recherches et réponses verbales concernant des personnes détenues ou disparues, des réfugiés ou des « asilés » dans des ambassades;
- établissement de titres de voyage du CICR.

Le délégué de l'Agence a, jusqu'au 31 décembre 1973, émis près de 450 titres de voyage et, avec l'assistance de collaborateurs de la Croix-Rouge chilienne, établi quelque 9500 fiches concernant plus de 8000 cas individuels, transmis 2000 messages familiaux et traité plus de 2000 cas particuliers.

Compte tenu de l'importance des problèmes humanitaires en suspens au Chili, à la fin de l'année 1973, le CICR a prévu dans ses

programmes pour 1974 non seulement la poursuite mais encore l'extension de ses activités au Chili. Cette décision est basée sur la constatation que le CICR est la seule organisation à avoir reçu des autorités chiliennes l'autorisation de visiter en permanence les lieux de détention et d'apporter une assistance matérielle directe aux personnes qui y sont détenues à la suite des événements du 11 septembre 1973.

Pour couvrir, à partir du 1^{er} janvier 1974, les frais opérationnels de cette action, le CICR a dû lancer, à la fin du mois de novembre 1973, un deuxième appel aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et, par leur intermédiaire, à leurs Gouvernements. En effet, sans contributions financières ad hoc, le CICR serait obligé de reconsidérer fondamentalement ses projets et la présence d'une délégation permanente au Chili.

Au 31 décembre, les pays suivants avaient annoncé leur intention de répondre favorablement à ce deuxième appel, destiné à la couverture des dépenses opérationnelles:

Suède (Gouvernement):	231.050 francs suisses
Australie (Société nationale):	2.364 francs suisses
Norvège (Gouvernement):	138.250 francs suisses
Grande-Bretagne (Société nationale):	14.800 francs suisses
Canada (Société nationale):	15.000 francs suisses
Finlande (Gouvernement):	80.000 francs suisses

D'autres dons, destinés eux aussi à couvrir les frais opérationnels du CICR, et en provenance d'autres pays, ont été annoncés dans les premiers mois de 1974 et apparaîtront donc dans le prochain Rapport annuel.

TABLEAU I

PREMIER APPEL DU CICR D'OCTOBRE 1973¹
(Assistance matérielle pour les victimes des événements)

A) Dons par l'intermédiaire du CICR à Genève ou adressés
à sa délégation à Santiago

Société nationale	Gouver- nement	Pays	Espèces (en francs suisses)	Nature ² (valeur exprimée en francs suisses)
1.	×	Danemark	25.000,—	Vaccins et médica- ments (6.000,—) 10.000 couvertures (207.000,— transport compris) Médicaments (1.336 kg) 25 tonnes de lait en poudre (175.000,—)* Articles de toilette et aliments (100 kg)
2.	×	Australie	4.451,—	
3.	×	Nouvelle- Zélande	6.400,—	
4.	×	Finlande	20.000,—	
5.	×	Royaume Uni	3.600,—	
6.	×	Canada	10.000,—	
7.	×	U.S.A.	16.000,—	
	×			
8.	×	Irlande	3.675,—	
9.	×	République fédérale d'Allemagne	30.000,—	
10.	×	Suède	71.750,—	
11.	×	République démocratique allemande	50.000,—	
12.	×	Suisse	30.000,—	
	×			
13.	×	République Dominicaine	4.800,—	
14.		France		
Secours popu- laire français				
15.		Dons particuliers	1.590,—	

* A ces 25 tonnes s'ajoutent plusieurs tonnes représentant le solde d'un don antérieur fait à la Croix-Rouge chilienne par l'intermédiaire du CICR.

(Voir notes p. suivante).

B) Envois directs à la Croix-Rouge chilienne

Société nationale	Gouver- nement	Pays	Espèces	Nature ² (valeur exprimée en francs suisses)
16.	×	Colombie		Vivres et matériel sanitaire (6.945,—)
17.	×	Bolivie		Produits pharma- ceutiques (non spécifiée)
18.	×	Equateur		50 caisses de lait en poudre (non spécifiée)
19.	×	Pérou		Matériel sanitaire (21.850,—)
20.	×	Espagne		Médicaments (10.560,—)
21.	×	France		Médicaments (165 kg)
22.	×	Argentine		Médicaments et aliments (375 kg)
23.	×	Norvège		Médicaments (21.050,—)

¹ Le nom des pays donateurs apparaît dans l'ordre de réception des réponses. Les pays ayant envoyé des dons à la Croix-Rouge chilienne, sans en aviser le CICR, ne figurent pas nécessairement sur cette liste. Ne figurent pas non plus les dons annoncés mais non effectués en 1973. Ceux-ci apparaîtront dans le prochain Rapport annuel.

² La valeur ou le poids figurent entre parenthèses lorsque nous disposons de ces informations.

A) SECOURS DISTRIBUÉS DANS LES LIEUX DE DÉTENTION DU CHILI

(20 septembre-31 décembre 73)

Région	Lieux détention		Nature des secours							
	Nombre de lieux visités	Total des visites (unités)	Couvertures (unités)	Matelas (unités)	Lait poudre kg	Médicaments matériel médical (en francs suisses)	Articles de toilette (paquets)	Aliments kg	Divers (en francs suisses)	Valeur totale (en francs suisses)
Nord . . .	8	13	300	800	—	11,—	—	122	—	24.475,—
Centre . .	18	26	1.712	60	450	1.248,50	642	300	—	48.218,—
Santiago .	11	39	3.880	70 (800 kg coton pour matelas)	5.440	6.864,50	500	5.600	1.950,—	150.840,—
Sud	24	36	480	—	1.200	—	480	420	350,—	23.990,—
Total . . .	61	114	6.372	930	7.090	8.124,—	1.622	6.442	2.300,—	247.523,—

B) SECOURS DISTRIBUÉS AUX RÉFUGIÉS¹

TABLEAU II

(20 septembre-31 décembre 73)

44

Mois	Refuges ou ambassades	Nature des secours							
		Couvertures (unités)	Matelas (unités)	Lait en poudre kg	Médicaments (francs suisses)	Articles de toilette (paquets)	Aliments kg	Divers	Valeur (francs suisses)
Octobre	Padre Hurtado	100		200	1 caisse				4.300,—
	Francisco Xavier Rinconada de Maipo	400	100	140	25,—	30	124		12.468,—
	Ambassades	225		200					1.520,— 4.905,—
Novembre	C.N.A.R. (« Comité Nacional de Ayuda a los Refugiados »)	600						300 draps	13.080,—
	Francisco Xavier		20	60				150 tasses	898,—
	Ambassades	30	5					100 draps	764,—
Décembre	Francisco Xavier						42		841,—
	Ambassades	60	60	60				30 plats 30 tasses	3.090,—
Total		1.415	185	660		30	166		41.866,—

¹ Aux secours figurant dans ce tableau, il convient d'ajouter les secours remis directement à la Croix-Rouge chilienne, à savoir: 60.000 ampoules Anatoxine Te (Fr. 66.000) — 7.500×10 ml Anatoxal Di Te Per (Fr. 127.500) — Matériel pour la banque du sang de la Société nationale (Fr. 22.000).